



DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

MAGISTER PATRIMOINE

Nom commercial de **Patrimoine et Conseils** dont le siège social est fixé au 2 bis, allée Jean Jaurès 81500 Lavaur

SAS au capital social de 1 600 € - n° Siren 501 189 484 RCS Castres – Code APE 6622Z – N° TVA Intercommunautaire : FR79501189484

Enregistré à l'ORIAS sous le n°08040957 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurances, courtier en opération de banque et services de paiement et conseil en investissements financiers.

Adhérent à l'ANACOFI, ANACOFI Courtage et ANACOFI-CIF sous le numéro association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers

Membre du groupement Cercle France Patrimoine.

Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de Zurich Insurance PLC 31-35 rue de la Fédération 75717 Paris CEDEX 15

PRESENTATION DU CABINET

MAGISTER PATRIMOINE nom commercial de Patrimoine et Conseils est une SAS au capital de 1 600 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lavour sous le numéro 501 189 484 est un cabinet de gestion de patrimoine. Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 08040957 (www.orias.fr).

MAGISTER PATRIMOINE est habilité pour exercer les activités suivantes :

- **Conseil en investissements financiers (CIF),**
- **Courtier d'assurances ou de réassurances (COA),**
- **Courtier en Opérations de Banque et Service de Paiement (COBSP)**
- **Aide administrative à la personne**
- **Préconisations dans le cadre de la compétence juridique appropriée (CJA)**

Les coordonnées de notre société sont :

MAGISTER PATRIMOINE

2 bis, allée Jean Jaurès

81500 Lavour

Site internet : www.magisterpatrimoine.fr

Mail : lavour@magisterpatrimoine.fr

Tel : +33 (0)5.63.41.32.37

Par ailleurs, le capital est détenu indirectement en totalité par ses trois associés :

- Lise VILELA-MARTINS
- Benjamin CONTINENTE
- Pierre LATCHE

Toutes ces communications peuvent être utilisées pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès **MAGISTER PATRIMOINE**.

PRESENTATION DES SERVICES

Le conseil en investissements financiers

Adhérent de ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

MAGISTER PATRIMOINE est indépendant sur un plan capitalistique. Il vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte, à savoir en sélectionnant, selon nos process internes, les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Toutefois, en tant que CIF, **MAGISTER PATRIMOINE** est susceptible de fournir des conseils en investissement de nature non indépendante.

A ce titre, notre conseil repose sur une analyse large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres et sans pour autant se limiter aux instruments ou services des entités partenaires. Enfin, notre mode de rémunération repose sur la perception de rétrocession de la part de nos partenaires.

L'intermédiation en assurance - Courtier

Le Conseiller, agissant au nom et pour le compte du Client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à vos besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

Courtier en assurance catégorie B

MAGISTER PATRIMOINE n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Au titre de cette prestation, notre préconisation est fournie sur la base d'un conseil approprié (niveau 1).

Magister Patrimoine réalise au moins 50% de son chiffre d'affaires relatif au courtage en assurance auprès de Suravenir (Vie Plus) avec lequel nous entretenons des liens de partenariat étroit depuis de nombreuses années.

L'intermédiation en opération de banque et services de paiement

Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client.

Autre service : Aide administrative à la personne

MAGISTER PATRIMOINE est membre d'une coopérative de services à la personne, la Maison des services à la personne (MDSAP) déclarée par l'Etat sous le numéro SAP 488 755 646 et vous permet à ce titre de bénéficier de 50% de crédit d'impôt sur tous les montants facturés selon la loi actuellement en vigueur. Cela concerne exclusivement les prestations effectuées à votre domicile.

- Assistance en matière déclarative fiscale (IR et IFI) ;
- Assistance administrative et correspondance personnelle (relation avec les administrations, les Compagnies d'assurances, Banques...);
- Assistance à la gestion des finances personnelles (suivi de trésorerie personnelle, relations avec les banques, suivi des contrats en cours).

Préconisations dans le cadre de la CJA

MAGISTER PATRIMOINE peut en complément de la mission confiée par le client réaliser des conseils juridiques appropriés.

GARANTIE FINANCIERE ET RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de nos activités, **MAGISTER PATRIMOINE** a souscrit à une garantie financière et une responsabilité civile professionnelle auprès de Zurich Insurance PLC – 112, avenue de Wagram 75808 Paris Cedex 17 sous la police n° 7400026945.

Garanties		
Garanties financières	Montants de garantie	
IAS	115 000 €	
IOBSP	115 000 €	
Responsabilité civile professionnelle		
Activités assurées	Montants de garantie	
	Par sinistre, par année d'assurance	
IAS	2 500 000 €	2 500 000 €
CIF	1 000 000 €	1 000 000 €
CJA	2 000 000 €	2 000 000 €
IOBSP	2 000 000 €	2 000 000 €
Transaction immobilière	1 000 000 €	1 000 000 €

PARTENAIRES

Partenaires assurance	Partenaires financiers
Abeilles	123 Invest
Add Value	Alpheys
Afi Esca	Alderan
Allianz	Andera
Alptis	Corum
Apicil	Ecofip
April	Euryale
AXA	France Valley
Cardif	Irbis
CFDP	Inter Gestion
Entoria	Inter Invest
Eres	Keys
Generali Vie	M Capital
Generali Patrimoine	My Money Bank
Epsens	Perial
Hodeva	Primonial
Intencial	Tylia

Met Life Mieux Etre MMA Mutuelle Générale ODDO One Life Prévifrance REPAM UAF Life Patrimoine SwissLife Vie Plus	Vatel Capital Voisin
---	---------------------------------------

Pour l'activité de transaction immobilière :

▪ **DGCCRF**

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes, 56 boulevard Vincent Auriol Télédéc 042, 75013 Paris Cedex 13

REMUNERATIONS

Conseil en Investissements Financiers non indépendant

Au titre de son activité de conseil non indépendant, **MAGISTER PATRIMOINE** peut percevoir des honoraires ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de notre service et d'agir au mieux des intérêts du client.

Prestation d'intermédiation en assurance

MAGISTER PATRIMOINE peut être amené à percevoir une rémunération sous forme de commissions ou rétrocommission par les établissements partenaires des produits auxquels vous aurez souscrits.

Prestation d'opérations de Banque et de Services de paiement

MAGISTER PATRIMOINE est rémunéré sous forme d'honoraires ou de commissions perçues par le partenaire bancaire sélectionné.

Prestation d'intermédiation immobilière

MAGISTER PATRIMOINE est rémunéré par le client sur la base d'un pourcentage de commissions liée à son activité.

Aide administrative à la personne et préconisations dans le cadre de la CJA

MAGISTER PATRIMOINE est rémunéré sous forme d'honoraires dont le montant sera convenu en amont de la mission suite à une proposition d'honoraires dont le montant sera variable en fonction de la complexité du dossier et du temps passé.

Autres avantages non monétaires mineurs perçus par le cabinet :

MAGISTER PATRIMOINE peut recevoir des avantages non monétaires mineurs raisonnables, proportionnés, d'une ampleur limitant sa probabilité d'influencer ses services tels que des informations ou des documents relatifs à un instrument financier ou à un service d'investissement, des participations à des conférences ou séminaires concernant les caractéristiques et avantages d'un instrument financier ou d'un service d'investissement, non susceptibles d'engendrer de conflit d'intérêts.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Pierre LATCHE en qualité de responsable de traitement.

L'identité et les coordonnées du délégué à la protection des données personnelles au sein du cabinet est : Pierre LATCHE (05.63.41.32.37 / p.latche@magisterpatrimoine.fr).

MAGISTER PATRIMOINE s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre **MAGISTER PATRIMOINE** et son client, à préserver la sécurité et intégralité, à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée.

Toute réclamation peut être transmise gratuitement au cabinet :

- par courrier à l'attention du dirigeant du cabinet, ou auprès de votre interlocuteur habituel :

MAGISTER PATRIMOINE

2 bis, allée Jean Jaurès

81500 Lavaur

- par courriel : lavour@magisterpatrimoine.fr
- par téléphone : +33 (0)5.63.41.32.37

MAGISTER PATRIMOINE mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, le cabinet accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel au Médiateur suivant :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF

▪ **Médiateur de l'AMF**

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

Par courrier électronique : Formulaire de demande de médiation et charte de la médiation disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

Pour un différend dans le cadre des activités d'assurance

▪ **La Médiation de l'Assurance**

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour un différend dans le cadre des activités d'IOBSP et Immobilières

▪ **Médiation de la consommation - ANM Conso**

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

Site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

Pour un différend avec un client entreprise

▪ **Médiateur de l'ANACOFI**

92, rue d'Amsterdam

75009 Paris

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Les données relatives à un prospect non-client peuvent être conservées pendant un délai de 3 ans à compter de leur collecte par le responsable de traitement ou du dernier contact émanant du prospect.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter : Pierre LATCHE (05.63.41.32.37 / platche@magisterpatrimoine.fr).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

PREFERENCE EN MATIERE DE DURABILITE, MODE DE COMMUNICATION ET MISE A JOUR DES INFORMATIONS

- J'accepte que les informations me soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel.
- J'accepte que les documents de conformité propres au cabinet et le cas échéant les souscriptions ou actes liés aux placements préconisés soient signés par signature électronique.

MAGISTER PATRIMOINE est amené à communiquer avec le client et fait ainsi parvenir les mises à jour de ces différentes informations par courrier postal, courriel, téléphone ou organisation d'entretiens physique.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Signature :